

# Les objectifs d'un rapport actuariel

## COMMENT LIRE UN RAPPORT ACTUARIEL

Cours de formation CIF/CSI-Afrique

Lomé, Togo

5-9 juillet 2010



Warren R. McGillivray  
Caledon Institute of Social Policy  
Ottawa, Canada  
([mcgillivray@caledoninst.org](mailto:mcgillivray@caledoninst.org))



# LES REGIMES DE FINANCEMENT

- L'équilibre financier est déterminé par rapprochement avec un régime de financement spécifié
- Les régimes de financement incluent :
  - **Le régime par répartition** (« pay as you go » - PAYG) –  
revenus annuels = dépenses annuelles + fonds de réserve limité et permanent  
(Les régimes de pensions d'assurance sociale européens sont généralement du type PAYG)
  - Un grand nombre de régimes à **financement partiel** –  
par ex. maintien d'un ratio de réserve minimum « K »  
représentant :
$$K = \frac{\text{réserve du régime de pensions}}{\text{dernière année de dépenses du régime}}$$
  - **Le financement intégral** – régimes à comptes individuels

# Les outils de gestion sociale des ressources

**Flux financiers et gestion des ressources**

→ **Revue des dépenses et des performances  
de la protection sociale**

**Planification et suivi des ressources**

→ **Budgétisation sociale**

→ **Evaluations actuarielles**

**Mobilisation de ressources**

# Les évaluations actuarielles

- ◆ Principes
- ◆ Données & hypothèses
- ◆ Projections

# Principes

Le rôle de l'actuaire :

« C'est à l'actuaire qu'il incombe de juger de la cohérence et du réalisme de la vision du développement ultérieur d'une société et d'une économie données qui est sous-jacente à chacune des hypothèses [d'une évaluation actuarielle] »

# Principes de la pratique actuarielle

- Rigueur scientifique
- Objectivité
- Transparence
- Clarté
- Simplicité
- Cohérence

# Les évaluations actuarielles :

- sont des outils de gouvernance et de planification financière utilisés périodiquement ;
- examinent le développement de régimes de sécurité sociale existants ou nouveaux dans le présent ou dans un avenir prévisible ;
- analysent les effets financiers des réformes de régimes existants ;
- aident les pouvoirs publics et les gestionnaires des régimes à assurer à long terme la viabilité financière, budgétaire, économique et politique de ces derniers.

# Les évaluations actuarielles devraient :

- établir l'évolution financière présente et prévisible d'un régime ;
- évaluer sa durabilité financière à long terme sur les bases des taux de cotisations et du régime financier actuels ;
- discerner les causes de déficits actuels ou éventuels ;
- dispenser des conseils sur les mesures à prendre pour maintenir/restaurer l'équilibre financier ;
- dispenser des conseils sur les modifications possibles du système financier ;
- évaluer l'adéquation du niveau des prestations et de l'ajustement lié à l'inflation.



# Les données & les hypothèses incluent :

- **des données nationales et relatives au régime démographiques**  
(population, mortalité, fécondité, migration, composition familiale, population active, emploi)  
  
économiques  
(dépenses publiques, PNB, IPC, taux d'intérêt, salaires)
- **des données relatives au régime à la date de l'évaluation**  
comptes, cotisants actifs/inactifs, crédits distribués, facteurs de densité, cotisations, bénéficiaires, dépenses

# Contexte économique, démographique et administratif

- performances macro-économiques actuelles et évolution attendue dans l'avenir  
(ex. : inflation, emploi)
- performances des institutions économique/financières  
(ex. : fonds publics, efficacité de la collecte des impôts, performances des marchés des capitaux/banques)
- tendances démographiques  
(ex. : fécondité, migration, mortalité, population active)
- évolution de la sécurité sociale au niveau national et tendances possibles
- gouvernance du système de sécurité sociale

# Analyse de la situation actuelle et des performances

- dispositions légales
- situation financière récente  
(ex. : états financiers, bilans, dépenses par type de prestation, rendement des investissements)
- état des prestations  
(ex. : ratio de couverture, ratio démographique, taux moyens de remplacement des prestations)

# La dette implicite des pensions

- concept prospectif – la somme des déficits attendus dans l'avenir
  - deux méthodes de calcul
- (Valeur actuelle = valeur des paiements futurs actualisée selon le taux d'intérêt)

## **Dette implicite des pensions de sécurité sociale =**

### ***Calcul en groupe fermé***

La valeur actuelle de toutes les prestations futures allouées aux retraités actuels et tous les droits acquis par les assurés actuels  
moins le montant du fonds de réserve initial du régime de pensions ;

### ***Calcul en groupe ouvert***

La valeur actuelle de toutes les prestations futures allouées aux retraités actuels et futurs  
moins le montant du fonds de réserve initial du régime  
moins la valeur actuelle de toutes les cotisations attendues dans l'avenir des assurés actuels et futurs à taux de cotisations initial constant

# La dette implicite des pensions

## (SUITE)

### **Calcul en groupe fermé :**

- Approche adoptée pour les retraites professionnelles
- Fonds de réserve pour liquidation à financement intégral
- Les régimes de pensions publics sont garantis par des engagements sociétaux intergénérationnels et par des ressources financières ; le financement intégral n'est pas nécessaire

### **Calcul en groupe ouvert :**

- Approche adoptée pour les finances publiques
- Suppose que le contrat social intergénérationnel sera honoré ; le montant obtenu est la différence entre les dépenses et les recettes attendues dans l'avenir

# La dette implicite des pensions (SUITE)

La dette implicite des pensions n'est pas une dette souveraine : c'est une dette notionnelle

Si la gouvernance est judicieuse et que les taux de cotisations et/ou le niveau des prestations soient ajustés dans l'avenir, la question de la dette implicite ne se posera pas

On invoque parfois l'importance d'une dette implicite des pensions calculée pour un groupe fermé comme une raison de réformer un régime public de pensions. Cela n'est justifié que s'il existe aussi une dette implicite importante selon un calcul en groupe ouvert lorsque les taux de cotisations et/ou le niveau des prestations peuvent être ajustés dans l'avenir